

Marseille Expos présente
Synthèse des 4 workshops



Sortir des schémas ?

JOURNÉES D'ÉCHANGES ET DE PRÉCONISATIONS POUR LE
DEVELOPPEMENT DES ARTS VISUELS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Marseille et Aix-en-Provence
7 et 8 décembre 2017



Sommaire

WORKSHOP #1 : PUBLICS ET MÉDIATION	PAGE 4
WORKSHOP #2 : ÉCONOMIE ET ACTIVITÉS DES ARTISTES	PAGE 8
WORKSHOP #3 : VERS UN STATUT DE L'ARTISTE PLASTICIEN	PAGE 12
WORKSHOP #4 : RÉSIDENCE, ATELIERS D'ARTISTES, LIEUX DE PRODUCTION	PAGE 16
PROGRAMME COMPLET	PAGE 22

Les 4 workshops synthétisés dans ce document s'inscrivent dans le cadre des Rencontres professionnelles « Sortir des Schémas » des 7 et 8 décembre 2017, organisées par Marseille Expos, réseau des lieux et galeries d'art contemporain du territoire d'Aix-Marseille-Provence Métropole. Ils ont été préparés selon la dynamique des Schémas d'Orientation Directeur des Arts Visuels, impulsée par le Ministère de la Culture. Le programme complet de ces deux journées à Marseille et Aix-en-Provence figure, pour rappel, à la fin de cette synthèse.

Ces journées ont rassemblé environ 250 professionnels, dont un tiers d'artistes, et ont été précédées par des réunions thématiques préparatoires tenues du 9 au 14 novembre 2017 à Port-de-Bouc, Istres, Aix-en-Provence et Toulon, ainsi que par les journées organisées par le réseau d'art contemporain Botox(s) les 29 et 30 novembre 2017 à la Villa Arson et au MAMAC de Nice.

Photographies : ©Cécile Braneyre. Tous droits réservés.





WORKSHOP #1: Publics et médiation

A/ Les enjeux

Les actions menées par les structures de diffusion auprès de leurs visiteurs révèlent une grande palette des conceptions de la médiation et de l'implication des publics, selon que l'artiste est lui-même médiateur de son œuvre ou que le public participe activement à l'œuvre, selon que le focus est placé sur les œuvres, sur le processus de création, ou encore sur le principe même de collection et d'achat des œuvres, etc.

Plusieurs points faibles récurrents peuvent néanmoins être constatés, tels que la circulation et le renouvellement insuffisants des publics sur le territoire, le manque de ressources humaines et de considération pour la fonction de médiation, un manque de coordination entre les acteurs.

B/ Objectifs et Préconisations

1/ POUR UNE MEILLEURE RECEPTION DE L'ART SUR LE TERRITOIRE

> Objectif : Impliquer les habitants du territoire et l'inscription de l'art contemporain dans les espaces de familiarité.

> Préconisations:

- Mise en place de "Journées de l'art contemporain" (réussite des JEP, Nuit des musées, Nuit Blanche)

- Création d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) : il permet le développement d'un réseau de collaboration des différents acteurs du territoire, qui renforce le lien artiste et population (médiation naturelle). Il peut devenir un modèle de co-construction des acteurs à l'échelle du territoire et de mobilité via des expositions itinérantes.

- Renforcement des dispositifs de transports culturels afin de favoriser la circulation du public sur le territoire.

- Redynamisation du 1% et de la commande publique d'œuvres dans l'espace public. Afin que celle-ci soit un véritable levier à la pratique culturelle de l'espace public vers les lieux dédiés, ce dispositif suppose une meilleure implication de la population du territoire (consultation & co-construction), et du secteur culturel (pour une meilleure lisibilité).

2/ EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MILIEU SCOLAIRE

> Objectif : Rendre effectifs et efficaces les objectifs annoncés par le Ministère de la Culture

> Préconisations :

- Renforcer l'interface éducation et secteur culturel, à travers le rôle du "réfèrent culturel"¹ présent dans chaque établissement.

- Mise en place d'un parcours homogène sur le territoire : importance du tissu culturel dans le programme (rencontre œuvres-artistes-pratiques) : une meilleure structuration favorisant une visibilité de l'ensemble des formes de l'éventail de l'art contemporain. Il s'agit également de renforcer les méthodologies par l'apprentissage du sensible et de la formation du regard, afin de donner une place aux logiques culturelles et artistiques dans le cadre éducatif. Cela repose sur un financement

¹ Le rôle de réfèrent culturel est attribué à un enseignant ou un documentaliste avec la charge de coordonner l'activité culturelle de l'établissement, et d'être centralisateur des événements de manière à faire circuler les informations en interne. Quoiqu'effectif depuis 2 ans environ, la définition précise de son rôle est peu lisible et variable selon l'établissement, ce qui pose problème.

hors des gestions territoriales. Par exemple, à travers un portage DRAC-DAAC² pour assurer la continuité et la logique d'un programme éducatif et culturel.

- Favoriser les outils dématérialisés de formation permanente (sous la forme d'une plateforme numérique). A titre d'exemple peut être cité Va savoir³; qui a vocation à devenir un outil participatif et portail de ressources pour les enseignants, les structures socio-éducatives, les familles et les professionnels de la médiation. De même, la plateforme laterlierdesphotographes.com, développée par les Rencontres de la photographie d'Arles.

3/ EDUCATION ARTISTIQUE PERMANENTE

> Objectif : Pour un parcours culturel tout au long de la vie.

> Préconisations:

- Sortir de la logique de segmentation des publics, fréquente dans les appels à projet et les dispositifs de financement, en partant plutôt du territoire, de ses habitants, du réseau existant ;
- Créer de nouveaux modèles par un savoir ascendant de co-écriture et de co-commissariat (sur l'exemple des Nouveaux collectionneurs) ;
- Valoriser la pratique amateur, pour une pratique culturelle amateur diversifiée, équitable, sereine et décomplexée, en s'appuyant sur des réseaux existants tels que l'ANEAT : Association Nationale des Ecoles d'Arts Territoriales de Pratiques Amateurs⁴. Les pratiques amateurs en arts visuels souffrent en effet d'un trop grand déficit de légitimité institutionnelle, contrairement à d'autres secteurs, tels que la musique, avec le rôle bénéfique joué par les Conservatoires.

4/ LE METIER DE MEDIATEUR

> Objectif : Structuration du métier.

>Préconisations:

- Création d'un réseau des médiateurs: Le "réseau MED" *
- Définition d'un Code ROME dans le répertoire des métiers pour une reconnaissance de la fonction.
- Valorisation du rôle du médiateur dans l'écriture des projets ;
- Reconnaissance de la médiation inter - public dans le financement à la démocratisation culturelle, afin que les actions de médiations en général bénéficient d'un soutien, au-delà des dispositifs de financement ciblés sur tel ou tel segment de publics « éloignés » ;
- Mener des enquêtes sur les initiatives et projets de médiation sur le territoire, en lien avec les universités, en s'appuyant sur le corpus d'enquêtes de terrain déjà menées (par l'Arcade, le Lamès, etc.)

2 DAAC : Délégation Académique aux Arts et à la Culture – qui rassemble les coordinateurs artistico-culturels de l'Education nationale, répartis en spécialités (arts visuels, théâtre...) et par académie.

3 Art-cade, Galerie des Grands Bains Douches de la Plaine coordonne pour MP2018 Quel Amour le volet numérique de la mallette pédagogique distribuée à toutes les classes des écoles primaires des Bouches du Rhône (4500). Le site actuel www.mp2018.va-savoir.org sera ainsi prolongé en plateforme dédiée à l'art contemporain et à l'architecture et s'intitulera va-savoir.org. Au delà de la manifestation MP2018 Quel Amour, les utilisateurs pourront y trouver toutes les actions pédagogiques menées par les acteurs culturels du territoire sur un même site.

4 L'ANEAT a été fondée en mars 2015 dans l'objectif de donner, au plan national, un cadre aux échanges entre les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels, de participer à la structuration de ces écoles très variées et nombreuses sur le territoire français et de devenir un interlocuteur à part entière et clairement identifié, auprès des associations professionnelles, des collectivités, des ministères, etc. Dans la région PACA sont adhérents : le Centre d'arts Fernand Léger de Port de Bouc, l'IDBL Ecole d'arts Intercommunale de Digne, l'Ecole d'arts de Gardanne (en cours).



** "Réseau MED" (assemblée collégiale créée en mars 2018) :*

- Fédérer les différents professionnels de la médiation et de l'accueil du public en art contemporain autour de projets de médiation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*
- Partager des expériences et des pratiques de médiation.*
- Expérimenter de nouvelles pratiques de médiation.*
- Créer un espace de recherche et d'innovation et une veille autour des pratiques de médiation et des actualités professionnelles du secteur.*
- Contribuer à la reconnaissance du métier de médiateur*
- Diversifier les publics de l'art contemporain et favoriser leur circulation sur le territoire régional.*



WORKSHOP #2 : Économie et activités des artistes

A/ Les enjeux

- Quelle autonomie professionnelle et information pour les jeunes artistes ?

- > Renforcement de l'articulation entre l'action menée par les écoles d'art et les opérateurs en diffusion / production / accompagnement.
- > Imaginer un centre de ressource territorial qui fasse le lien et facilite l'accès aux droits et aux conseils.

- Comment renforcer la continuité professionnelle des carrières d'artistes ?

- > Accompagnement des artistes une fois leur carrière lancée.
- > Soutien de l'activité des professionnels qui les entourent.

- Comment soutenir et structurer l'économie des projets ?

- > Régulation économique entre artistes et structures.
- > Structuration du marché de la production.

Commentaires à l'adresse des acteurs de l'écosystème

L'artiste est créateur de valeurs, le moteur de l'écosystème. L'artiste n'est pas attaché à un seul statut, il navigue dans plusieurs strates socioprofessionnelles, plusieurs statuts (volatilité de sa place économique dans l'écosystème). Il est question de fixer les règles d'une « hygiène de pratiques », de mettre en place des principes de fonctionnement partagés entre les différents acteurs de l'écosystème. Le champ de l'art est celui de la résistance, de la remise en question, de la réaffirmation de principes autres que ceux portés par le système marchand. Par définition l'artiste contemporain, dans sa pratique, bouscule les cadres, et notamment ceux du système économique marchand. Il est question de l'économie sociale et solidaire : partage de compétences, sortir des échanges uniquement monétaires, travail sur l'économie relationnelle.

L'artiste est lui-même dans une invention quasi-quotidienne de son système économique, car de l'adversité naît une innovation, une créativité économique. « L'attention comme vigilance » (Natalie Depraz), ou comme investigation, est donc au cœur des arts visuels, en faisant émerger des figures inédites.

3 grands axes ressortent de ces 3 ateliers:

- > Diagnostic et prospective
- > Formation
- > Centre de ressource

B/ Objectifs et préconisations

1/ DIAGNOSTIC & PROSPECTIVE

Préconisation réflexive : se penser comme un écosystème pour structurer et formaliser le secteur comme une filière. Pour y parvenir, il faut mettre en place un diagnostic territorial :

- les acteurs ;
- les métiers ;
- les compétences ;
- les données socio économiques et démographiques ;
- les connexions du territoire avec le national / l'international.

La mise en place du diagnostic doit être un espace de travail commun avec les collectivités et les métropoles. Les pistes que pourrait ouvrir un tel diagnostic sont nombreuses :

- > Ouvrir des chantiers de réflexion partagée : mutualiser les compétences, favoriser la coopération entre acteurs, ouvrir une réflexion sur des possibles mécanismes de redistribution économique : les structures hétérogènes peuvent trouver des terrains de travail commun (la question des réseaux).
- > Imaginer des temps de travail entre des écoles de management / commerce et des porteurs de projets artistiques, des artistes : expérimenter des dispositifs de collaborations nouvelles.
- > Mettre en place une charte de bonnes pratiques : l'artiste est le créateur de valeur du secteur, il faut que son travail soit rémunéré.
- > Critère d'adhésion aux réseaux : payer les artistes pour leur travail (exemple du réseau 50 degrés Nord, préconisations de WAGE – Working Artists and the Greater Economy – ou de l'Economie solidaire de l'Art, charte des galeries parisiennes, etc.).

2/ FORMATION

Enseignement supérieur:

- Intégrer dans la formation initiale une transmission formelle et informelle sur des pratiques concrètes d'ingénierie de projet.
- Intégrer des modules de sensibilisation à l'environnement administratif et socio-économique du secteur des arts visuels.
- Renforcer le décroisement, favoriser la circulation des étudiants et leur production artistique dans le monde l'entreprise et ses contingences matérielles, au sein de l'université, dans d'autres contextes l'échelle nationale et internationale.

Formation professionnelle:

- Favoriser l'accès à la formation professionnelle en région pour les salariés des structures en arts visuels ;
- Favoriser la formation des agents des collectivités territoriales et organismes publics, dans l'objectif de mieux connaître la législation et diffuser les informations. La question porte ici sur l'exemplarité des institutions sur le territoire et la façon dont elles peuvent se faire le relais d'information juridique.
- Mobiliser les artistes sur les enjeux économiques. Mettre en place des temps d'échanges pour créer ensemble (opérateurs et artistes) des processus économiques innovants pour financer les projets, sachant que chaque artiste, de façon individuelle, fait l'expérience d'une invention quasi-quotidienne de son système de survie économique.

3/ LE CENTRE DE RESSOURCES

Mettre en place un centre de ressources régional en évitant le portage de ce centre par une collectivité :

- L'installer dans un espace de création (exemple de la Malterie à Lille)
- L'ouvrir à tous les publics : artistes, opérateurs
- Favoriser des rencontres informelles, rendez-vous spontané et sans forcément de parcours imposé, afin de favoriser la flexibilité.

Ce centre de ressources serait aussi l'espace où l'on trouve une cartographie des opérateurs sur le territoire : qui fait quoi sur le territoire / avec également leurs missions non publiques des opérateurs :

- Informer les acteurs du secteur sur les dispositifs d'accompagnement : DLA (dispositif local d'accompagnement + autres formats d'accompagnement de la Chambre régionale de l'Economie solidaire et sociale.
- Valoriser des compétences des acteurs du territoire.
- Lieu d'information sur l'économie sociale et solidaire



⁵ S'appuyer sur l'étude commandée par le Ministère de la Culture au BBB Toulouse sur les Centres de ressource.

⁶ Le FRAC PACA vient de voir ses missions élargies à l'accompagnement de l'insertion et du parcours professionnel de l'artiste.



WORKSHOP 3: Vers un statut de l'artiste plasticien

À/ Les enjeux

Lors de la préparation préalable par le groupe de travail, deux pistes se sont dessinées : d'une part la question de la pluriactivité, d'autre part le besoin de mobilisation et de concertation sur le territoire. La vie d'artiste peut en effet être vue comme le prototype d'un mouvement plus général, encouragé par le législateur : « la pluriactivité ». D'une certaine façon, l'artiste est en réalité ubérisé depuis de nombreuses décennies. C'est également l'analyse socio-économique livrée par Pascal Murgier en introduction à nos travaux, qui vient valider le constat de l'ensemble des acteurs des arts visuels quant à la très grande précarité financière des artistes. On retiendra notamment que seulement 10 000 sur les 65 000 auteurs des arts visuels, sur l'ensemble du territoire national, ont pu justifier sur 5 années consécutives d'un revenu moyen supérieur à 1450 euros par mois (soit 15%).

Ainsi, si la question de la création d'un véritable statut et la clarification du régime spécifique apparaît comme un préalable nécessaire, l'enjeu de toute concertation sur le terrain socio-économique doit être celui des revenus des artistes vivants.

En termes de régime et de statut, la situation actuelle est amenée à connaître des évolutions sensibles. Ainsi, dès 2019, la distinction entre affiliés et assujettis sera supprimée, les artistes pouvant dès lors cotiser volontairement de manière prévisionnelle, quoique le calcul de l'assiette soit encore à l'étude. De même, le numéro de Sécurité Sociale devrait devenir l'identifiant unique de l'artiste, permettant l'inter-portabilité des régimes, avec, possiblement, le retour de l'artiste dans le droit commun. Le Ministère des Affaires Sociales reconnaîtrait ainsi ce régime spécifique en tendant vers une simplification.

Sur ces dossiers et bien d'autres, les professionnels du secteur espèrent faire valoir leurs positions, à travers la création du Conseil National des Professionnels des Arts Visuels, longtemps annoncé et peut-être bientôt institué. L'objectif des préconisations esquissées ici est d'accompagner ce mouvement de structuration, autour de solutions pouvant être concrètement mises en œuvre sur un territoire défini.

À/ Objectifs et préconisations

Les revenus généralement pris en compte par l'administration sont d'abord ceux de la vente des œuvres et des paiements de droits d'auteur. Or, les revenus accessoires, inclus par la Maison des Artistes (MDA) dans le calcul de l'assiette des cotisations, tels que ateliers de pratiques artistiques, activité d'aide à la production de l'œuvre d'un autre artiste en dehors de l'assistantat (qui relève du salariat), activité d'installation d'œuvres, scénographie, ne prennent pas en compte les autres activités rémunératrices des artistes : conseil technique, montage d'expositions, ateliers et workshops, au-delà de trente jours par an.

1/ PRÉCONISATION #1

- Elargissement du régime permettant la reconnaissance de nouvelles activités, dans la limite du respect de la concurrence juste et loyale.
- Une « air-expérimentation » sur les activités d'artistes en rapport avec le statut d'intermittent : comparaison entre deux groupes d'artistes témoins suivis pendant six mois, l'un autour de l'affiliation à la MDA, le second autour du régime d'intermittence.

2/ PRÉCONISATION #2

L'organisation de la filière devient une nécessité :

- Formation et aide à la professionnalisation au sein des écoles d'art dès le master inscrit dans

le parcours pédagogique sanctionné par l'obtention du diplôme.

- Identification et financement d'une organisation ressource en direction des artistes et des professionnels du secteur. Une structure identifiée et relais de la MDA, de l'Agessa, de l'Urssaf, de l'ADAGP, la SAIF etc.

- Le Conseil Départemental est un opérateur essentiel dans l'économie de l'artiste par le biais de son action sociale via le RSA. Une restructuration du fonds RSA en direction des artistes est un chantier à envisager. L'artiste poursuivant son activité alors même qu'il est bénéficiaire du RSA, révèle le paradoxe et l'impasse du dispositif existant.

L'analyse de Pascal Murgier valide également le constat de l'absence d'une filière organisée des arts visuels. Les raisons invoquées sont l'inexistence d'une industrie qui pourrait générer des revenus directs aux artistes et, de là, la faible organisation sectorielle qui ne peut influencer sur le législateur.

3/ PRÉCONISATION #3

- L'écriture d'une charte qui pose le respect des dispositions légales existantes sur le droit de monstration, le droit d'auteur, et pose les bases d'une relation aux artistes uniformisée sur le territoire incluant les collectivités diffuseuses d'œuvres.

- Associer à cette charte un lexique qui explicite clairement ce que recourent des notions comme honoraires, droit d'auteur, droit de monstration, aide à la production, bourse, etc. en s'appuyant sur un accompagnement et une expertise fiscale, juridique, sociale et comptable.

4/ PRÉCONISATION #4

- Mise en place d'un système de redistribution, à l'exemple de la taxe existante pour les bibliothèques, ou celle pratiquée sur l'émission des tickets d'entrée au cinéma et alimentant le fond du CNC, ce que l'inexistence d'une filière interdit pour l'instant.

- Garantir la continuité du droit d'auteur après la vente de l'œuvre.

De telles mesures et préconisations nécessitent une réflexion et un redéploiement de la faible aide publique sur ce secteur.





WORKSHOP #4: Résidences, ateliers d'artistes, lieux de production

A/ Les enjeux

L'augmentation du nombre d'ateliers et d'espaces de travail pour les artistes apparaît de longue date comme une nécessité impérieuse sur notre territoire. Cette lacune grève fortement les capacités des artistes à progresser dans leur travail et leur recherche. Les expériences ayant fait les preuves de leur efficacité ne manquent pourtant pas sur le territoire : espaces de travail permanents, moyen et bourses de production, résidences temporaires en entreprise ou auprès d'usagers ou d'habitants, environnement propice aux rencontres professionnelles...

Quel écosystème et quels équipements pourraient-ils être créés, à long terme, qui soient à la fois favorables aux artistes et bénéfiques aux collectivités qui s'y engagent ? Comment renforcer les capacités du territoire à encourager l'installation des artistes et la réalisation de leurs projets ?

Les lieux de travail, de résidence et de production se définissent en fonction de leur inscription temporelle, topographique et typologique. L'écosystème de la filière arts visuels repose sur cet équilibre (nécessité de favoriser l'attractivité pour les artistes venant de l'extérieur et l'implantation de manière durable sur un territoire le plus élargi possible).

La question du lieu de travail est intrinsèquement liée à celle de l'expérimentation. Or, expérimenter nécessite du temps (de l'argent), des lieux (logement et ateliers) et des moyens (production). Le choix du lieu d'implantation des artistes passe par ces considérations. Cette « migration » ou « ancrage » est favorisée par différents facteurs :

- Les programmes de résidences qui permettent de découvrir la richesse et le dynamisme de la filière arts visuels sur le territoire (nouvelles opportunités avec un accès plus facile aux professionnels de la filière) ;

- La qualité de vie, espaces plus vastes... ;

- L'accès et la qualité des aides des collectivités et de l'Etat (ainsi que des partenaires privés).

B/ Objectifs et préconisations

1/ CREER DES OUTILS DE PARTAGE ET DES LIEUX PROPICES AU TRAVAIL ET AUX RENCONTRES SPECIFIQUES AU SECTEUR DES ARTS VISUELS

Besoins identifiés:

- Diversifier géographiquement l'offre d'ateliers à l'échelle des villes et du territoire

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du secteur des arts visuels et ceux des secteurs privés comme publics de l'immobilier et de l'urbanisme à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Faciliter l'accès à la propriété pour l'inscription du travail dans une pérennité.

- Encourager l'hétérogénéité des artistes (pratiques, âges, parcours, etc.) au sein des lieux de travail

- Favoriser le collectif (qui permet notamment de travailler sur des questions aussi bien structurelles qu'artistiques) (cf point n°4/proposition C, p.20).

Proposition A

Création d'une « conciergerie » en liaison avec les services d'urbanisme des collectivités, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers pour dresser une cartographie à l'échelle locale et régionale en temps réel des espaces vacants, publics comme privés, spécifiant la situation géographique, les durées (possibilité d'accès à la propriété, mise à disposition à court terme - résidences- ou moyen terme – ateliers-), ainsi que leurs modèles économiques et les préconisations (pluridisciplinarité, recherche/production, mixité artisanat/galerie, ...).

Cette « conciergerie » constituerait également un pôle pro-actif à destination des promoteurs/

investisseurs du milieu économique qui manquent d'informations (cf. Plateau urbain en région parisienne).

Enfin, elle produirait et partagerait les ressources et outils nécessaires qui relèvent de l'administratif, du juridique et de l'économique.

Proposition B

- Participer au plan de revitalisation des centres des villes petites et moyennes en installant les artistes dans des rez-de chaussée qui valorise la notion de travail à l'œuvre chez l'artiste et de « droit à la ville », c'est-à-dire replacer l'artiste au cœur de la cité et de son activité.

- Création d'un plan de logements/ateliers en accession sociale à la location et/ou à la propriété réservés aux artistes et aux créatifs. Possibilité d'accès ou d'acquisition d'un volume bâti à un prix compétitif pour y installer son logement et son activité et partager un mode de vie durable, collaboratif et solidaire.

Proposition C

Diversifier l'offre des ateliers et des résidences déjà existants à des artistes aux pratiques diversifiées, de différentes générations favorisant l'interconnaissance, et dans une mixité entre artistes issus du territoire régional, national et international.

Proposition D

Trouver un équilibre entre les nécessités d'un territoire (son histoire, son économie) – le politique et l'artistique par la mise en place d'un regroupement d'élus relais de la filière des arts visuels auprès de leurs homologues sur le territoire et au-delà des frontières régionales.

2/ DEVELOPPER DES OUTILS D'ECHANGES ET DE PARTAGE DE L'INFORMATION

Besoins identifiés:

- Connaître et faire connaître les ressources et les compétences disponibles des acteurs.
- Développer l'interconnaissance des acteurs.
- Valoriser les actions de chacun.

Proposition A

Le territoire dispose à l'échelle régionale d'un potentiel à même de le positionner comme un véritable pôle de production artistique en France.

Création d'un annuaire / répertoire en open source, construit selon les retours et les expérimentations de l'artiste avec des partenaires, des structures, entreprises et artisans spécialisés recensant l'ensemble des compétences artisanales, techniques et technologiques disponibles sur le territoire.

Proposition B

Offrir un accès aux ateliers et espaces de travail pour les acteurs et professionnels relevant du social, de l'éducation, de la réinsertion, de la santé, du pénitentiaire...

Proposition C

Trouver les moyens de la valorisation de l'accompagnement effectué par les équipes des structures culturelles de résidence et de production, auprès des artistes qu'ils accueillent, en amont et au-delà de leur seul temps de présence.

Valoriser les résidences comme support et pivot de connexion et de coopération sur les territoires : entre les différents opérateurs culturels et entre ces derniers et les autres acteurs et habitants co-existants.

3/ MUTUALISER LES RESSOURCES ET LES COMPETENCES, DEVELOPPER LES PARTENARIATS AU SEIN DE LA FILIERE

Besoins identifiés

- Lieux de recherche, de création, et de production, permettant de rassembler des savoir-faire, des matériaux, des moyens techniques, des espaces de stockage, des hébergements
- Outils et services : fablabs, véhicules, transports, groupements d'achats, ressourcerie
- Ressources humaines : techniciens, administratifs, communicants et diffuseurs
- Expertise administratives et juridique
- Financements
- Générer des coproductions, mieux accompagner les parcours d'artistes, activer la complémentarité potentielle des lieux

Proposition A

- Développement des ateliers mutualisés de moyens de production
- Réflexion sur la faisabilité et les modalités d'accès aux ateliers techniques des Ecoles Supérieures d'Art, de l'enseignement (lycées techniques et professionnels), hôpitaux, friches, des communes pour les artistes.

Proposition B

- Répertorier les fournisseurs, demandes et besoins en matière de transport d'œuvres (Blabla Art);
- Mutualisation de véhicules de transport;
- Création d'une ressourcerie alimentée par les matériaux mis au rebut par les lieux de diffusion (après expositions ou festivals) et par les entreprises, ou qui relèvent des invendus de grandes surfaces, pour un accès à bas coût.

Proposition C

- Adapter (ou étendre) le modèle du parc de matériel et de containers de stockage de la Régie Culturelle Provence-Alpes-Côte d'Azur aux besoins des arts visuels.

Proposition D

- Multiplier les opportunités de nourrir l'artiste de rencontres professionnelles, d'ouvrir l'atelier et la résidence aux structures de diffusion régionales et au-delà des frontières régionales.

Proposition E

- Création d'une dynamique de co-productions et de mutualisation des compétences des structures culturelles, pour s'appuyer sur leur complémentarité et donner une meilleure visibilité aux productions faites en région.

4/ FAIRE RESPECTER LES DROITS DES ARTISTES ET AMELIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE

Besoins identifiés

- Valoriser et faire respecter le droit des artistes-auteurs
- Faire reconnaître l'artiste en travailleur mais également en chercheur
- S'organiser pour travailler : seul ou à plusieurs ?

Proposition A

- Evaluer et garantir les bonnes pratiques en terme de rémunération des artistes-auteurs en résidence (à l'aune notamment de la charte préparée par Artistes en résidence).
- Accueillir l'art et les artistes sans les instrumentaliser en favorisant l'hospitalité pour l'art par l'échange, le débat, la réciprocité, la mutualité entre l'artiste et ceux qui l'accueillent.
- Préserver un cadre d'accueil propice et équilibré qui garantisse de bonnes conditions de travail à l'artiste.
- Rendre possible dans l'accueil en résidence, un accueil élargi au titre du conjoint ou de la famille.

Proposition B

- Faire reconnaître l'artiste en tant que travailleur mais également en tant que chercheur, notamment par la valorisation de la complémentarité et de la diversité de l'offre de résidences sur le territoire. Œuvrer à un équilibre entre temps de recherche alloués aux artistes et temps de production.
- Dédier du financement pour ce temps de la réflexion intellectuelle et artistique, notamment par le développement et le soutien aux résidences sur la durée.
- Miser sur le développement d'espaces non contraignants, pour une diffusion des œuvres et des démarches artistiques qui soient propices à l'errance créatrice de sens, à la dérive productive de connexions culturelles et sociales, à la sérendipité.

Proposition C

Encourager la création de collectifs d'artistes, porteurs d'autonomie individuelle et de solidarité. Valoriser institutionnellement le soutien à ces collectifs qui permettent de faciliter les démarches de l'artiste en termes de recherche d'espaces mais aussi pour être identifié et reconnu en tant qu'artiste.





ACCUEIL &
RENSEIGNEMENT

JOURNEES D'ECHANGES ET DE PRECONISATIONS POUR LE
DEVELOPPEMENT DES ARTS VISUELS EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Marseille et Aix-en-Provence
7 et 8 décembre 2017

Programme complet

Jeudi 7 décembre 2017

11H — ECOLE KEDGE BUSINESS SCHOOL (AMPHI B)

Introduction, par Pascal Neveux, directeur du FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, président du réseau Marseille expos.

Présentation des résultats du Rapport du gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels, et des derniers indicateurs socio-économiques sur les auteurs des arts visuels en région PACA, par Pascal Murgier, chef du Département des artistes et des professions, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture.

12H30 — ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE MÉDITERRANÉE

14h — Mot d'accueil par Pierre Oudart, directeur de l'ESADMM, puis répartition des participants dans les quatre espaces de discussion.

14h30 – 17h30 : Quatre workshops thématiques en parallèle :

WORKSHOP 1 « LA MÉDIATION ET LES PUBLICS »

Personnalités qualifiées : Sylvia Girel, Maître de Conférences HDR, Aix-Marseille Université, CNRS, Lames, Aix-en-Provence ; Fanny Serain, Responsable pôle Pratiques et Programmation, Centre Pompidou, co-auteur de La Médiation culturelle, cinquième roue du carrosse? (l'Harmattan, 2016), enseignante en médiation à l'Ecole du Louvre.

Modérateurs : Laure Flores, Directrice du centre d'arts plastiques Fernand Léger, Port de Bouc, Pauline Lavigne du Cadet, Chargée des publics, Galerie des Bains Douches, Marseille, Corentin Touzet, Chargé des expositions, Seconde Nature, Aix-en-Provence.

WORKSHOP 2 « ECONOMIE ET ACTIVITÉS DE L'ARTISTE »

Personnalité qualifiée : Mathilde Ehret-Zoghi, Formatrice spécialisée dans le cadre juridique, fiscal et social des arts visuels, Responsable du Centre ressource arts visuels de la malterie de 2014 à 2017, Lille ;

Modératrices : Aurélie Berthaut, Directrice, Galerie des Bains Douches ; Anne Marsetti, Chargée de Mission Plateforme Dynamo A.M.I ; Sarah Thuiller, Responsable Pole d'Accompagnement Les Têtes de l'art.

WORKSHOP 3 « VERS UN STATUT DE L'ARTISTE ? »

Personnalités qualifiées : Pascal Murgier, chef du département des artistes et des professions, Direction générale de la Création artistique, Ministère de la Culture.

Modératrices : Véronique Collard-Bovy, Directrice générale de l'association Sextant et plus / Group ; Audrey Pelliccia, Administratrice, Sextant et plus / Group ; Elvia Teotski, artiste ; Sandrine Joviado, Directrice administrative du Centre d'Art contemporain, Pôle Culture, Istres.

WORKSHOP 4 « RÉSIDENCES, ATELIERS D'ARTISTES ET LIEUX DE PRODUCTION »

Personnalités qualifiées : Pierre-Alexandre Rémy, artiste et membre du conseil collégial de Millefeuille Production, Nantes ; Cédric Teisseire, artiste, co-fondateur de la Station, Nice, enseignant à l'ESADTPM, Toulon.

Modérateurs : Olivier Ludwig-Legardez, atelier Tchikebe ; Diane Pigeau, Responsable du centre d'art du 3bisF ; Erika Négrel, coordinatrice du réseau Diagonal, Ian Simms, artiste et enseignant à l'ESADTPM.

17h30 — Verre de l'amitié

Vendredi 8 décembre 2017

14H – 16H : AMPHITHÉÂTRE DE LA CITÉ DU LIVRE — 8, RUE DES ALLUMETTES, AIX-EN-PROVENCE

- Mots d'accueil et introduction : Nathalie Allio, directrice des Affaires culturelles, Aix-en-Provence; Maylis Roques, Directrice générale adjointe, DRAC PACA; Pascal Neveux, Directeur du FRAC PACA, Président de Marseille expos.
- Synthèse des quatre workshops thématiques et préconisations.
- Débat avec la salle





Marseille Expos est membre du CIPAC, Fédération des professionnelles de l'art contemporain, et soutenu par la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.